



VILLE DE FABRÈGUES

Ville de Fabrègues
Hotel de Ville
8, rue Paul-Doumer
B.P.11
34690 Fabrègues

Tél: 04 67 85 11 57
Fax: 04 67 85 19 21

www.fabregues.fr

Dossier suivi par :

Service de la
Vie Scolaire

Espace Solidarité
15, bis rue Paul-Doumer

04 67 85 55 26
04 67 85 08 91

vie.scolaire@fabregues.fr

VILLE
DE
FABRÈGUES

Chers parents,

Par ce courrier nous souhaitons vous apporter toutes les informations nécessaires à la vie scolaire de vos enfants.

Tout d'abord nous nous réjouissons que cette nouvelle rentrée scolaire du 1^{er} septembre puisse se faire sans restriction sanitaire notable, impactant fortement depuis 2019 les apprentissages et le bien être des enfants dans leur scolarité.

En effet, il semble qu'une cohérence avec les règles applicables en dehors du milieu scolaire soit recherchée. A cet effet, le ministère de l'Education Nationale a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant : un socle et trois niveaux de mesures. Cette rentrée devrait se faire au niveau socle et nous vous invitons à prendre connaissance de ce cadre de fonctionnement des écoles sur le site internet de notre commune, rubrique «Enfance/Jeunesse».

Cette rentrée 2022 voit également l'ouverture d'une nouvelle classe, la huitième, à la Gardiole élémentaire. Des travaux de rénovation et d'aménagement de cette nouvelle classe ont été réalisés par nos services cet été. De plus, depuis le printemps de cette année, le service de la Vie scolaire a alerté l'Inspectrice de l'Education Nationale (IEN) d'effectifs très importants en maternelle nécessitant à nos yeux l'ouverture d'une classe sur cette tranche d'âge. Nous espérons une réponse positive dans les prochains jours.

Les Services Techniques municipaux ont également mis à profit cette période estivale, afin de réaliser un grand nombre de travaux d'entretien et d'amélioration de nos infrastructures scolaires, pour le confort des élèves mais aussi du corps enseignant.

Enfin comme chaque année nous vous invitons à mettre à jour votre Dossier Unique d'Inscription (D.U.I.) qui est à renseigner sur le Portail Famille. La mise à jour de ce document unique vous permettra également d'inscrire vos enfants sur les temps péri et extrascolaires.

Nous vous rappelons qu'en cas d'allergie avérée, la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) reste obligatoire, afin d'accueillir vos enfants dès la rentrée en toute sécurité. Si besoin et afin de vous accompagner dans vos démarches nous vous invitons à vous rapprocher des directrices (eur) d'école, de la Vie scolaire ou de la PMI Pignan (pour les maternels).

Les services municipaux, dont le bureau de la Vie scolaire, et nous-mêmes restons à votre écoute et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant de votre attention nous vous prions de croire, chers parents, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Maire adjoint,
délégué aux affaires scolaires,

Jean Marc ALAUZET.

Le Maire,

Conseiller Départemental,



Jacques MARTINIER.